COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 20 DEC. 2017

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE 4

Nombre de membres			
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération	
43	43	34	

Objet:

17.12.0834

Mise en oeuvre du Pacte de Cohérence Métropolitain - Adoption du contrat territorial entre la Commune de Vaulx-en-Velin et la Métropole de Lyon Séance du 14 décembre 2017

Compte rendu affiché le 21 décembre 2017

Date de convocation du Conseil municipal le 08 décembre 2017

Président : Madame Hélène GEOFFROY, Maire

Secrétaire élu : Madame Nassima KAOUAH

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Nadia LAKEHAL, Yvan MARGUE, David TOUNKARA, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Myriam MOSTEFAOUI, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Batoul HACHANI.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Kaoutar DAHOUM à Jean-Michel DIDION, Christiane PERRET-FEIBEL à Philippe MOINE.

Membres absents excusés: Ahmed CHEKHAB, Virginie COMTE

Membres absents: Mourad BEN DRISS, Morad AGGOUN, Bernard GENIN, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Mustafa USTA, Laurent PATRY

<u>Membres démissionnaires</u>: Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO.

RAPPORT DE MONSIEUR MENZIKIAN

Mesdames, Messieurs,

Prévu par l'article 36 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), le Pacte de Cohérence Métropolitain fixe pour la durée du mandat « la stratégie de délégation de compétences de la Métropole de Lyon aux communes situées sur son territoire. Dans les mêmes conditions, celui-ci propose une stratégie de délégation de certaines compétences des communes à la Métropole de Lyon. » Il constitue ainsi le document cadre de cette coordination qui a pour objectif de « faciliter la recherche d'un juste équilibre entre attractivité du territoire et prise en compte de la proximité ».

La mise en œuvre du Pacte de Cohérence Métropolitain adopté en 2015 est prévue par contractualisation entre la Métropole et les Communes, autour de thématiques présentant des enjeux en termes d'articulation des compétences.

Le contrat territorial, établi entre chaque commune et la Métropole, identifie, en ce sens, les objectifs et domaines jugés prioritaires par les deux parties, ainsi que les politiques métropolitaines à mettre en œuvre sur le territoire communal.

Par courrier en date du 19 février 2016, le Président de la Métropole a adressé aux communes un appel à manifestation d'intérêt, à travers 21 propositions de mise en œuvre du Pacte de Cohérence Métropolitain. Dans un courrier à la Métropole d'avril 2016, la ville de Vaulx-en-Velin s'est ainsi positionnée, en retenant 9 propositions et 2 expérimentations tenant compte des objectifs prioritaires suivants :

- Améliorer la qualité des parcours éducatifs
- Simplifier et faciliter les démarches pour les usagers
- Intégrer la Ville dans la Métropole
- Améliorer le cadre de vie des habitants

La délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2016 a, en ce sens, acté l'intérêt de la Ville pour les propositions dans les domaines du social, du développement économique et de l'insertion, du développement du territoire, des services urbains, de l'éducation, de la culture et des sports.

Des réunions entre les services municipaux et métropolitains ont eu lieu par la suite afin d'approfondir le travail sur les différentes propositions déclinées en « fiches actions. » Les élus et équipes de direction générale se sont également rencontrés, à plusieurs reprises, dans le but d'aboutir à une hiérarchisation des propositions et à une finalisation des contenus. Dans le cadre de ces échanges, la Ville a été appelée à formuler des propositions de modifications et des suggestions sur les fiches actions proposées par la Métropole, et à élargir le champ des axes de travail envisagés.

Ainsi, les 19 fiches actions annexées au présent contrat territorial représentent la déclinaison opérationnelle des propositions finalement retenues :

Fiche action	Contenu de la fiche
Fiche 1 - Informations croisées	L'objectif est de permettre un diagnostic social partagé entre la
et coordination de l'action	commune et la Métropole. Les parties s'engagent à contribuer à la
sociale	mise en place d'un tableau de bord partagé et à participer à une
50011110	réunion annuelle (organisée entre le CCAS et la MdM.)
Fiche 2 – Accueil, information	L'objectif est de coordonner la réponse apportée par les personnels
et orientation de la demande	d'accueil de la MdM et du CCAS. En ce sens, il est proposé de
sociale	mettre en place des outils d'information et de communication
500	partagés (guide d'accueil, bibliothèque documentaire), ainsi que
	des rencontres et formations à destination des agents d'accueil de la
	Commune et de la Métropole.
	Il est précisé que la Commune et le CCAS s'engagent à assurer le
	premier niveau d'accueil généraliste (information et orientation) des
÷	habitants de la commune.
Fiche 4 - Mise en place d'un	L'objectif est d'articuler davantage la politique de prévention santé
dispositif de prévention santé	des 0-12 ans entre les différents acteurs : Métropole (à travers la
pour les 0-12 ans	PMI), Commune et Education Nationale, à travers la mise en place
pour ios o 12 ans	de différentes rencontres et la construction de référentiels communs
	notamment.
	Une convention financière devra être mise en place concernant
	l'intervention de médecins PMI dans les crèches municipales,
	demandée par la Commune.
Fiche 5 - Prévention	L'objectif est d'accroître les échanges et la coordination accrus entre
spécialisée	les acteurs communaux et métropolitains via la mise en place
specialisee	d'instances de pilotage (commission métropolitaine de prévention
	spécialisée, comité de pilotage et comité de suivi), l'établissement
	d'un diagnostic local partagé et, sur cette base, d'un protocole
	d'actions entre la Commune et la Métropole.
Fiche 7 - Instance d'échanges	L'objectif est de coordonner les actions en faveur du commerce de
et de travail sur l'économie de	proximité, en prenant en compte les problématiques spécifiques de la
proximité	Commune. Il est proposé la mise en oeuvre et le renforcement de la
proximite	boite à outils commerce de proximité et la mise en place d'une
	démarche intercommunale visant principalement à la mise en
	relation des différents acteurs à travers notamment l'organisation une
	fois par an d'une rencontre des acteurs du commerce au niveau
	CTM.
Fiche 8 - Mobilisation	Les actions envisagées consistent à établir un état des lieux de l'offre
conjointe Métropole /	de services existante en matière d'insertion/ emploi et à organiser la
Commune des entreprises sur	mission « emploi-insertion » du nouveau poste de Chargé de Liaison
la problématique de	Entreprise Emploi (CLEE) en lien avec les acteurs du territoire.
l'insertion	
Fiche 9 - Vie étudiante	Il est envisagé de mettre en place un groupe de travail partenarial,
4 45 5555	dans le cadre du Schéma de Développement Universitaire, associant
	l'ensemble des communes volontaires dans une logique « échange de
	bonnes pratiques. »
	Deux sujets seraient analysés en priorité : améliorer l'accueil,
	l'intégration et la visibilité des étudiants au sein de la métropole /
	amplifier l'offre de services à destination des étudiants et la rendre
	plus cohérente.
Fiche 10 - Accompagnement	La Métropole propose d'accompagner davantage la Commune dans
dans la maîtrise du	l'analyse des conséquences du développement urbain, à travers la
développement urbain	mobilisation d'études et expertises (fonction de conseil.) La

	Métropole proposerait notamment à la Commune une méthodologie	
	de prévision démographique.	
Fiche 11 - Politique de la Ville	Il s'agit de poursuivre la démarche de co-construction des projets	
_	Contrats de Ville et Renouvellement Urbain.	
Fiche 13 - Optimisation du	L'objectif est de mettre en œuvre une démarche « marché propre »,	
nettoiement des marchés	avec la réalisation d'un diagnostic partagé sur la propreté du marché,	
alimentaires et forains	permettant ensuite de définir conjointement les orientations et de les	
	mettre en œuvre.	
Fiche 14 - Collecte sélective	L'objectif est d'étudier la mise en place de solutions	
des encombrants et déchets verts	complémentaires aux déchèteries fixes grâce à un travail partenarial entre la Métropole, la Commune, les éco-organismes et les bailleurs.	
	ondo la Mediopole, la Commune, les coo organismes et les barneurs.	
Fiche 15 - Nettoiement:	Il s'agit d'aboutir à une coordination et une optimisation des	
Gestion des espaces publics	interventions Commune / Métropole de nettoiement au niveau des	
complexes	espaces publics dits « complexes » (Mas du Taureau, esplanade	
•	Tase)	
Fiche 18 - Rapprochements et	L'objectif est d'une part de renforcer les liens entre les écoles	
création de synergies entre	primaires, les collèges et les familles, d'autre part de partager les	
écoles et collèges	expertises et les outils de prospective en matière de démographie	
	scolaire. Le travail se fera autour de trois axes :	
	1) Le réseau « cycle 3 » (CM1-CM2-6ème): sera organisé entre	
	les Communes, la Métropole et l'Éducation Nationale. Il traitera	
	notamment des problématiques de décrochage scolaire, de plans de	
	réussite éducative et d'actions éducatives conjointes.	
	2) Le numérique éducatif : La Commune pourra bénéficier, pour	
	le compte de ses écoles primaires, de l'accès à l'environnement	
	numérique de travail « laclasse.com » et participera au groupe de	
	travail métropolitain sur le numérique éducatif.	
	3) Les prévisions démographiques : une méthodologie	
	commune d'analyse et de prospective sera définie.	
Fiche 19 - Développement des		
synergies intercommunales en	La possibilité sera donnée, d'une part, de participer à des réflexions	
matière de lecture publique	thématiques à l'échelle de la Métropole sous la forme de groupes de	
	travail et, d'autre part, de bénéficier d'un accompagnement « à la	
	carte » à des travaux de mutualisation des ressources dans le cadre	
Fi. I. 40 F.	d'éventuels rapprochements structurels.	
Fiche 20 - Développement des	La possibilité sera donnée, d'une part, de participer à des réflexions	
coopérations en matière de	1 2 1	
politique culturelle	travail et, d'autre part, de bénéficier d'un accompagnement « à	
i	carte » à des travaux de mutualisation des ressources dans le cadre	
	d'éventuels rapprochements structurels.	
	Par ailleurs, un développement de coopérations intercommunales en	
	matière d'enseignements artistiques ou d'offre /	
	événementiel culturels à l'échelle de l'inter-CTM Porte des Alpes - Rhône Amont sera mené.	
;	i i i	
	Enfin, il s'agira de développer des coopérations autour du	
	Planétarium de Vaulx-en-Velin, notamment à travers le Musée des	
	Confluences, afin de favoriser son rayonnement à l'échelle métropolitaine.	
Fiche 21 - Développement des	<u> </u>	
coopérations en matière de	Les actions porteront sur la l'élaboration d'un diagnostic partagé des usages des équipements sportifs, la mise en place d'un	
sport	accompagnement « à la carte » pour le développement de	
sport	accompagnement « a la carte » pour le developpement de	

. .

	coopérations dans le cadre d'éventuels rapprochements structurels, la participation à des réseaux thématiques à l'échelle du bassin de vie ou métropolitaine, ainsi qu'aux réseaux d'envergure nationale.
Fiche 27 - Plateformes et outils numériques	Les objectifs sont : - Mutualiser des plateformes et outils numériques dans différents domaines : commande publique, gestion de la relation aux usagers, analyse financière - Faciliter les échanges d'informations et de données, grâce à des outils mutualisés Chacun des outils mis à disposition par la Métropole fera l'objet de modalités juridiques propres. Certains devront faire l'objet d'une convention financière.
Fiche 28 - Expérimentation : guichet numérique	Le guichet numérique vise à proposer à l'usager un ensemble de services d'intérêt général à l'échelle du territoire sous la forme d'un portail citoyen. Le guichet unique numérique sera concrétisé par une « application » mobile et un portail web territorial, par lesquels l'usager pourra accéder à : des informations personnalisées, des services en ligne, une plateforme de contribution. Vaulx-en-Velin fait partie des villes-pilotes sur ce dossier dont la mise en service est prévue pour mars 2018.
Fiche 29 - Réseau Ressources et Territoires	La Commune participera aux différents réseaux métiers composant le réseau Ressources et Territoires qui vise à développer les échanges professionnels, le partage d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques.

Le contrat territorial vise notamment à préciser les enjeux et les objectifs poursuivis par la Commune et la Métropole dans le cadre des politiques publiques métropolitaines mises en œuvre sur le territoire communal. Il fixe également les modalités de suivi et d'évaluation des actions menées et établit les responsabilités respectives des parties.

L'adoption et la mise en œuvre du contrat territorial impliquent un suivi de l'exécution dudit contrat au sein de la Commune par un correspondant, ainsi que l'établissement d'un rapport annuel présenté en Conférence Territoriale des Maires et communiqué en Conférence Métropolitaine. La gouvernance, le suivi et l'évaluation du contrat sont prévus également à travers la constitution d'une part d'un comité de suivi politique et d'autre part d'un comité technique.

Ce contrat territorial initie de nouvelles modalités de coopération et d'articulation des compétences entre la Ville et la Métropole, rendues nécessaires par les transformations institutionnelles opérées en 2015. En effet, à compter du prochain mandat, sauf nouvelle réforme, les villes ne seront plus représentées en tant que telles au sein du Conseil Métropolitain. L'exercice articulé des compétences, mais surtout la détermination concertée des projets politiques concernant les villes, appellent la mise en place de nouvelles modalités de coordination.

L'élaboration de ce contrat a donné lieu à de nombreux échanges et rencontres, bilatérales ou multilatérales, entre les services et élus de la Ville et de la Métropole. Parmi les évolutions notables dont il dresse la perspective, citons :

- La coordination des accueils sociaux
- La mise à disposition d'outils de développement du commerce

- La démarche « marché propre »
- Les conventions qualité propreté
- La recherche de solutions pour réaliser la collecte des encombrants
- Les plateformes et outils numériques avec, en particulier, le guichet numérique métropolitain

Les fiches liées au présent contrat, plus ou moins abouties en fonction du degré de maturité des projets et, suivant les compétences concernées, d'une logique de travail en commun plus ou moins développée, doivent déboucher, après 2020, sur une seconde génération de contrat davantage approfondie et ambitieuse.

Il est important que, dès aujourd'hui, la Ville de Vaulx-en-Velin prenne toute sa place dans le dialogue avec la Métropole et, pour cela, signe le présent contrat territorial.

Il est précisé que le contrat entre en vigueur à la date de sa signature et prend normalement fin le 31 décembre 2020.

En conséquence, je vous propose :

ightharpoole de Lyon ainsi que ses annexes ;

d'approuver le contrat territorial à passer entre la Commune de Vaulx-en-Velin et la Métropole de Lyon ainsi que ses annexes ;

➤ d'autoriser Madame la Maire à signer ledit contrat territorial.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des votants.

Nombre de suffrages exprimés : 27	
Votes Pour : 27	
Votes Contre:	
Abstention: 7	

> Approuve le contrat territorial à passer entre la Commune de Vaulx-en-Velin et la Métropole de Lyon ainsi que ses annexes ;

➤ autorise Madame la Maire à signer ledit contrat territorial.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Madame la Maire,

Hélène GEOFFROY